

Le tocsin n'a pas retenti

HISTOIRE Plusieurs villes françaises ont fait sonner leurs cloches hier en souvenir du déclenchement de la Guerre 14-18. Pas Bordeaux. L'archevêché préfère « célébrer la paix »

JULIEN ROUSET 

jrouset@sudouest.fr

Si l'église Saint-Bruno, à Bordeaux, n'a pas ébranlé, de toute sa gravité, les habitants et ses environs. Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants, Kader Arif, avait pourtant encouragé les maires à faire retentir les cloches dans leur commune pour commémorer le déclenchement de la guerre 14-18.

La mobilisation générale du 1^{er} août 1914 a en effet été annoncée à la population à travers le tocsin, qui est, à l'époque, le son des heures sombres, la voix du péril. La cloche, en général la plus volumineuse qui soit dans une ville ou dans un village, sonne avec fureur (60 coups pendant une minute) pour alerter d'un danger. Incendie, émeute...

L'entrée en guerre annoncée

Ce jour-là, il y a un siècle, à 16 heures, le tocsin signale l'entrée en

guerre imminente de la France, cependant que des affiches sont placardées sur toutes les mairies pour mobiliser trois millions de réservistes.

Plutôt la paix

Pour Kader Arif, le retentissement du tocsin, le même jour, à la même heure, cent ans après, devait permettre de commémorer la guerre « dans chaque commune, dans chaque foyer ».

Mais peu de villes en Gironde ont suivi l'idée du secrétaire d'Etat, formulée lundi, dans une circulaire ministérielle tardive. Ce texte rappelle qu'il « relève de la seule compétence des maires de prescrire l'emploi des cloches des édifices servant à l'exercice du culte pour annoncer des réjouissances publiques, les périls immédiats ou pour commémorer un événement.»

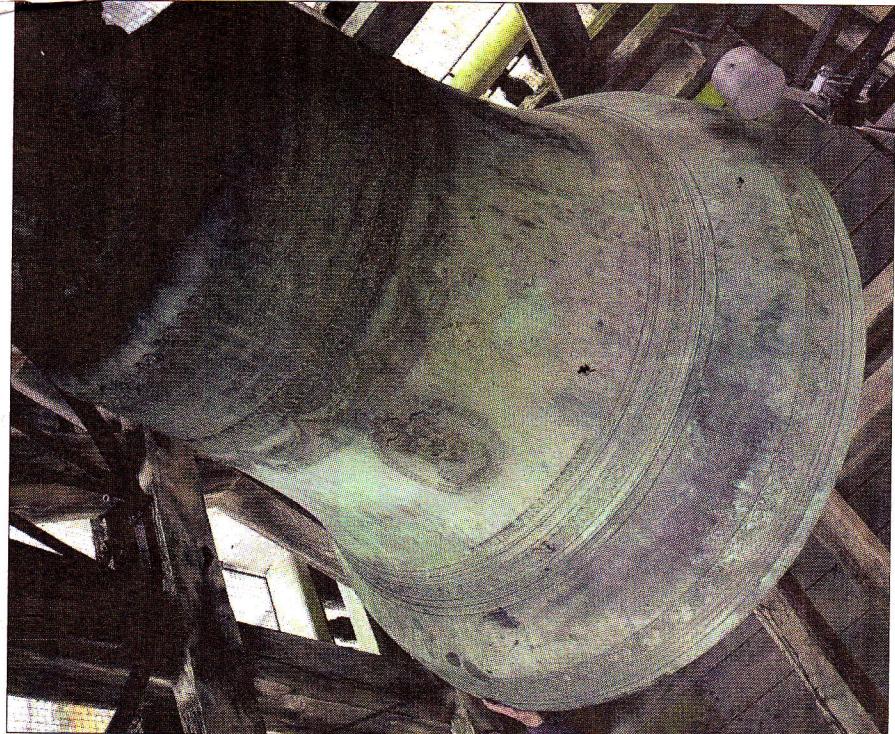
Aussi, les « maires peuvent célébrer le centenaire de la mobilisa-

tion générale, sur la base du volontariat ». Aucune obligation donc.

Peu de demandes

« Il se trouve que nous n'avons pas reçu, en la matière, de demande d'associations d'anciens combattants » indiquait-on hier à la mairie de Bordeaux. « Si des représentants des anciens combattants nous l'avaient réclamé, nous aurions vu avec les autorités religieuses et envisagé cette possibilité du tocsin »

Du côté de l'archevêché, le père Jean Rouet, vicaire du diocèse de Bordeaux, apporte une précision, qui dit bien les nuances du travail de mémoire : « Une demande nous a été adressée, dans une commune de l'agglomération. Mais Monseigneur Ricard n'était pas favorable à ce que des églises sonnent le tocsin pour « célébrer » l'entrée en guerre. Nous préférions sonner les cloches de la paix, nous souvenir, par exemple, de l'armistice ».



La cloche de l'église Saint-Bruno. ARCHIVES NICOLAS LE LIEVRE